

L'ESSAI ENCADRÉ : UN OUTIL D'ANTICIPATION DU RETOUR À L'EMPLOI



Samantha BUSSY – Ergonome, Conseiller en maintien en emploi – OSTRA – Saint-Germain-en-Laye

Christelle GARCIA – Responsable Service Social, Conseiller en maintien en emploi – OSTRA – Saint-Germain-en-Laye

Stéphanie MALLY – Ergonome, Conseiller en maintien en emploi – OSTRA – Saint-Germain-en-Laye

Introduction :

L'essai encadré est un moyen de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) des assurés indemnisés par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) au titre d'une maladie, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, en arrêt total ou partiel et présentant un risque de désinsertion professionnelle. Il s'inscrit dans un objectif de maintien ou de retour en emploi.

Objectifs :

D'une durée maximale de trois jours, il permet de : tester la compatibilité d'un poste de travail (initial, de reclassement dans ou hors de l'entreprise) avec les capacités du salarié et à l'opérateur d'évaluer les conditions de réalisation du travail sur le poste testé, rechercher des solutions d'aménagement de poste ou de reclassement interne ou externe.

Méthodologie utilisée :

Sa mise en place, pilotée par un coordinateur, nécessite préalablement d'en définir l'objectif et de recueillir l'accord des parties (salarié, médecin traitant, employeur, médecin conseil, médecin du travail et cellule PDP de l'assurance maladie).

Actions et/ou résultats :

Pour l'assurance maladie : remobilisation du salarié pendant l'arrêt de travail.

Pour l'employeur et le salarié : retour à l'emploi du salarié préparé en amont de la reprise, conservation des compétences, opportunité d'évaluer les conditions de travail du salarié et de son collectif, meilleure connaissance l'offre de service du SSTI (Service de Santé au Travail Interentreprises).

Pour le SSTI : prise de connaissance des contraintes de poste via l'analyse réalisée lors de l'essai encadré, visite de pré reprise optimisée : préconisations écrites lors d'une nouvelle visite favorisant le retour en emploi du salarié, renforcement du dialogue entre SSTI, entreprise, salarié et collectif de travail, coopération interdisciplinaire : SSTI/assurance maladie/entreprise..., préconisations individuelles tertiaires pouvant aboutir à des préconisations collectives primaires.

Discussion / Analyse critique (leviers, freins) :

Dispositif encore méconnu nécessitant de convaincre au préalable les différentes parties de son intérêt. Lourdeur des démarches administratives préalables. Nécessité d'un partenariat PDP efficace et de coordination de l'essai par un des acteurs.

Conclusion :

Outil efficace permettant d'évaluer, de manière anticipée et avec la mobilisation des acteurs concernés, diverses solutions de maintien en emploi et d'identifier en amont les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ce dispositif sera illustré par la situation d'un photographe-vidéaste, en arrêt de travail et dans l'impossibilité de reprendre son poste initial. L'essai encadré a permis sa remise en situation professionnelle sur un autre poste.



Pour contacter l'auteur de cette communication : s.mally@objectifsantetravail.fr